

Inscription



L'Association Sportive est l'occasion de s'investir et de pratiquer des activités sportives au collège de façon volontaire : Danse tahitienne, cirque, football, badminton, renforcement musculaire, cross-country, triathlon...

Les activités se déroulent en loisir les midis ou lors de compétitions et de sorties organisées les mercredis après-midi. Un planning sera proposé en début d'année scolaire.

Pour participer il faut adhérer à l'association sportive (tarif 25€) et s'inscrire auprès des professeurs d'EPS ou sur le tableau d'affichage selon l'activité proposée. Pour les sorties en dehors de l'établissement une autorisation de sortie sera à faire signer par les responsables légaux à chaque événement.

L'A.S est également l'occasion de s'investir dans le fonctionnement associatif, mais aussi de devenir « jeune officiel » et d'apprendre à arbitrer ou coacher une équipe ou d'être « jeune reporter » en accompagnant les participants aux compétitions puis en communiquant sur ces moments d'activités physiques et sportives.

Fiche d'inscription. 2025-2026.

Nom.....Prénom.....

Date de Naissance :

Adresse responsable Légal 1 :

.....

Téléphone fixe : Portable (responsable) :

@ :

Adresse responsable Légal 2 :

.....

Téléphone fixe : Portable (responsable) :

@ :

Autorisation parentale :

Je soussigné Responsable légal :(Nom et prénom du responsable légal) :

.....

Autorise l'élève (Nom et prénom) :

- A faire partie de l'association sportive et à participer à ce titre aux activités programmées dans ce cadre.
- J'autorise le professeur responsable à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité.
- Je reconnais au professeur responsable de l'activité le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant ainsi que les toutes dispositions que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.
- A se rendre ou à quitter par ses propres moyens, les installations sportives de Lanmeur ou l'établissement à l'issue des compétitions ou entraînements après en avoir informé le professeur responsable.

Date :

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

Informations Légales : (A conserver).

- **Le droit à l'image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- **RGPD :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- **Les Assurances :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.